

Commune Rueyres

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2025-51

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne situent pas en zone agricole.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Alain et Nariana Meyer

Lieu-dit :

Adresse locale : Route de la Pâle, 1046 Rueyres N° : 9

Téléphone : 076/509 76 94 Téléfax :

Parcelle n° : 86 N° ECA : 8

Surface parcelle : 3579 m² Note architectural NRA :

Coordonnées nationales, selon CNS : /

Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Installation + Disposition des Vélux : Pontandon, Charpenne

Adresse : Route du Battoir 5, 1413 Orzens

Description de l'ouvrage : Installation + pose de 4 vélux
2x vélux 78/140 façade nord-ouest
2x vélux 78/140 Façade Sud-est

Façades – matériaux :

Toiture – matériaux :

Coût estimatif des travaux : Frs 4215 - Frs

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non ☒ oui ☐

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Rueyres Date : le 17 juillet 2025

Signature(s) : [Signature]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : 85 Michèle Bell Signature(s) : Bell

Parcelle n° : 99 Percy Eric A. Lis Signature(s) : Percy Eric A. Lis

Parcelle n° : 100 Zehel Claude Signature(s) : Zehel Claude

Parcelle n° : 87 Y. Madenard Signature(s) : Madénard

Parcelle n° : Signature(s) :

Parcelle n° : Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 21.7.25, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 23 juillet au 21 août

La Municipalité



Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension